

*République Française
Département de la Gironde
Arrondissement de Langon*

**MAIRIE
DE CAUVIGNAC
33690**

Tél : 05.56.25.50.55

Fax : 05.56.25.41.15

e-mail : mairie.cauvignac@gmail.com

Secrétariat ouvert au public:

Lundi et jeudi : 13h30 – 17h30.

Mardi : 9 h 00- 11 h 30

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de Cauvignac le

Judi 7 Avril 2022 à 18h30 en session ordinaire.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 17 mars 2022,
- Présentation du projet de la maison par l'architecte.
- Délibération FDAEC 2022,
- Questions diverses :

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Cauvignac, le 28/03/2022

Le Maire,
Nicole COUSTET

SEANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022 :

Le sept avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Nicole COUSTET, Maire.

Présents : Mmes et Ms. COUSTET Nicole, LOVATO Arlette, VIROULEAU Philippe, ZAGO Cédric, VASSEUR Jean-Michel, MOREAU David, ROCHE Sophie, FRANCO Sophie

Excusé : Mrs JOURDAN Gérald, LARRERE Valentin et SULLETIS Alain.

Secrétaire de séance : Mr Cédric ZAGO.

Approbation du procès-verbal du 17 mars 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Projet maison.

Nous avons reçu la réponse concernant la demande de subvention DETR, le dossier a été refusé car l'opération de « démolition et construction d'une maison d'habitation communale » est exclu de l'attribution DETR.

Nous sommes dans l'obligation financière d'annuler ce projet.

Nous allons voir avec le Conseil Départemental et voir si on peut passer par un constructeur.

Délibération n° 2022/009 : FDAEC 2022.

Madame le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Conseiller Départemental, pour la répartition du montant du FDAEC 2022 a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8 000,00€.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

De réaliser en 2022 les opérations suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - Electrification des cloches : | 4 496,67 € |
| - Numérisation des actes d'Etat Civil : | 1 770,00 € |
| - Vidéoprojecteur avec ordinateur portable et copieur : | 3 125,15 € |
| - Nettoyeur haute pression thermique : | 2 559,75 € |

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 11 951,57 €.

De demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000,00 € au titre de ces investissements.



D'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :

- Autofinancement pour 3 951,57 € HT.

Questions diverses.

- **Projection Albert LAPORTE** : le 9 Avril 2022 à 17h00 à la salle des fêtes de Cauvignac.
- **Réception des nouveaux habitants** : les invitations ont été envoyés aux nouveaux arrivants de la commune pour le Samedi 23 Avril 2022 à 18h00.
- **Mayade** : une proposition de planter le pin des élus, le 14 mai 2022.

La séance est clôturée par Madame le Maire à 19h45.

COUSTET Nicole	
FRANCO Sophie	
LOVATO Arlette	
MOREAU David	
ROCHE Sophie	
VASSEUR Jean Michel	
VIROULEAU Philippe	
ZAGO Cédric	